

Grille tarifaire

En vigueur le 24 novembre 2025



Division des services de comptes de placement

Frais de gestion annuels pour les comptes autogérés

150 \$ Premier compte

75 \$ Deuxième compte au nom du rentier *

100 \$ Comptes non enregistrés**

* Le rabais ne s'applique pas aux comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), aux comptes de particuliers, de sociétés ou conjoints.

** Le rabais ne s'applique qu'aux comptes ouverts à partir du 1er août 2025 et si le client possède déjà un compte à la Société de fiducie Olympia.

Les frais de gestion annuels sont facturés immédiatement à l'ouverture du compte et sont réduits de moitié pour les comptes ouverts à partir du 1er juillet de chaque année. La totalité des frais de gestion annuels sera ensuite facturée le 1er janvier de chaque année subséquente.

Titres sur le marché dispensé (TMD)

100 \$ Achat

125 \$ Cotisation en nature *

75 \$ Echange de titre (rachat ou transfert)

175 \$ Achat de titres privés sans courtage **

2 \$ Dépôt des distributions en nature (RRD - régime de redistribution des dividendes/distributions) ***

15 \$ Rachat de titres (total ou partiel) ***

Tous les frais sont assujettis aux taxes applicables.

* Ne s'applique pas aux comptes affiliés à un courtier.

** Ne s'applique pas si soumis via Olympia Online / logiciel approuvé / distributeur enregistré.

*** Ne s'applique pas si le titre est émis sans certificat, s'il est traité par la division des services aux entreprises et aux actionnaires de la Société de fiducie Olympia ou s'il s'agit d'un titre de créance.

Frais pour valeurs mobilières cotées en bourse

50 \$ Frais administratifs par transaction (plus les commissions et frais de courtage applicables)

100 \$ Cotisation en nature

Frais pour compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

100 \$ Frais de gestion annuels

100 \$ Transfert d'un REER à un CELIAPP (RC720) ou d'un CELIAPP à un REER/FERR (RC721)

Frais de compte non enregistré affilié à un courtier

100 \$ Gestion annuelle *

40 \$ Achat en ligne de TMD

* Le rabais ne s'applique que si le client possède déjà un compte à la Société de fiducie Olympia.

Les frais de gestion annuels sont facturés immédiatement à l'ouverture du compte et sont réduits de moitié pour les comptes ouverts à partir du 1er juillet de chaque année. La totalité des frais de gestion annuels sera ensuite facturée le 1er janvier de chaque année subséquente.

Grille tarifaire

En vigueur le 24 novembre 2025



Division des services de
comptes de placement

Frais de retrait/transfert sortant

75 \$ Retrait partiel ou transfert sortant - en espèces

250 \$ Retrait complet ou transfert sortant

100 \$ Retrait partiel ou transfert sortant en nature

Frais pour fonds de revenu

75 \$ Versement de fonds de revenu - en nature

25 \$ Versement et dépôt de fonds de revenu - en nature

50 \$ Versement non planifié de fonds de revenu en espèces

Autres frais

25 \$ Frais de traitement des documents
(Ouverture de compte et achats de TMD soumis par courriel, par télécopieur ou par la poste)*

25 \$ Émission de chèque

10 \$ Frais d'envoi

50 \$ Recherche de compte (par demande)

50 \$ Frais de traitement de demande urgente

20 \$ Frais de traitement des chèques (*par dépôt/par placement/par compte*) **

50 \$ Effet retourné/opération sans provision

125 \$ Renonciation à l'impôt retenu

150 \$ Règlement de succession (par compte)

50 \$ Frais de fermeture anticipée du compte (si fermé dans les 90 jours suivant l'ouverture)

* Ne s'applique pas si soumis via Olympia Online / logiciel approuvé.

** Ne s'applique pas aux cotisations et aux paiements de frais effectués par chèque.

La Société de fiducie Olympia se réserve le droit de recouvrer toute sortie effective d'argent. Tous les frais divers pour des services procurés par de tierces parties seront facturés au prix coûtant. La Société de fiducie Olympia peut évaluer des frais pour services extraordinaires non décrits dans la présente grille tarifaire.

Conformément à votre convention de compte, vous acceptez de verser à la Société de fiducie Olympia tous les frais applicables, tels que décrits dans notre grille tarifaire.

Des frais de retard de paiement de 2 % par mois s'appliqueront pour tout découvert non payé au plus tard le 15e mars de chaque année.

Tous les frais sont assujettis aux taxes applicables.